

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2431

9 septembre 2015

### SOMMAIRE

Allianz Global Investors GmbH .....	116650	La Française Bank .....	116645
Antin Infrastructure Luxembourg II .....	116648	Laurent Properties S.A. ....	116648
Antin Infrastructure Luxembourg IX .....	116649	LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l. ....	116683
Antin Infrastructure Luxembourg VI .....	116650	Le Comptoir Luxembourgeois de l'Automobile S.A. ....	116648
Antin Infrastructure Luxembourg VII .....	116651	LEKHOM s.à r.l. ....	116647
Antin Infrastructure Luxembourg VIII .....	116649	Léopold (Lux 2) S.à.r.l. ....	116646
Antin Infrastructure Luxembourg X .....	116649	Nettaxis S.à r.l. ....	116651
Antin Infrastructure Luxembourg XI .....	116651	Nevis Investments S.A. ....	116642
Antin Infrastructure Partners Luxembourg VIII .....	116648	Nevis Investments S.A. ....	116645
Axa World Funds II .....	116687	Nevis Investments S.A. ....	116649
Bâloise Assurances Luxembourg S.A. ....	116679	Niam VI Luxembourg S.à r.l. ....	116652
Banque Degroof Luxembourg S.A. ....	116645	North Low S.à r.l. ....	116674
Brovedani International S.A. ....	116642	OCM Luxembourg Titlestone Holdings S.à r.l. .....	116666
CompAM FUND .....	116647	OneFund SICAV .....	116644
Deutsche Oel & Gas S.A. ....	116642	Operandi S.A. ....	116648
Fortuna Select Fund .....	116686	Partners Group Management II S.à r.l. ....	116650
Future II S.A. ....	116643	Partners Group Management I S.à r.l. ....	116650
Future I S.A. ....	116643	Plastipak BAWT S.à r.l. ....	116671
GFIS Holdings S.à r.l. ....	116646	Poznan Railway Station S.à r.l. ....	116666
GP-3 Munich C LBC Vesta S.à r.l. ....	116681	Project Sunshine S.à r.l. ....	116677
HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg ...	116679	Prosyne S.à r.l. ....	116674
Hines Fund Management Company I S.à r.l. .....	116642	Restaurants Food Management I S.A. ....	116652
HR Consulting S.A. ....	116643	Sensis I S.à r.l. ....	116677
Iglux Group S.A. ....	116643	Wazzamba SA .....	116646
Industrial Equipment S.A. ....	116647	Wolf-Moritz S.A. ....	116644

**Deutsche Oel & Gas S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 179.408.

Hiermit laden wir Sie herzlich zu der

**AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft ein, die am Freitag den 25. *September 2015* um 11:00 Uhr in den Räumlichkeiten des Notariats Martine Schaeffer, 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg-Stadt (Luxemburg), abgehalten wird und deren Tagesordnung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1. Umwandlung von 150.000.000 Aktien der Klasse A in 150.000.000 Aktien der Klasse B;
2. Dementsprechende Anpassung des Artikel 5 der Statuten;
3. Diverses

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2015148770/1729/16.

---

**Brovedani International S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 73.057.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE TENUE DE FAÇON EXTRAORDINAIRE**  
des actionnaires qui se tiendra le 25 *septembre* à 16.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration;
2. Rapport du réviseur d'entreprises (ou du commissaire aux comptes);
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux administrateurs et du commissaire aux comptes,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015150065/17.

---

**Hines Fund Management Company I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 103.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015121232/10.

(150130798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Nevis Investments S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 117.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015121432/11.

(150130664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**HR Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.584.

—

Nous avons l'honneur par la présente de convoquer les actionnaires à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

de la société HR CONSULTING S.A. qui se tiendra le *28 septembre 2015* à 10h00, au siège de la société à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 ;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
4. Démission d'un Administrateur et décharge ;
5. Election d'un nouvel Administrateur et détermination de la durée de son mandat;
6. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée) ;
7. Divers.

Vous trouverez ci-joint le rapport du Conseil d'Administration et les comptes annuels aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014.

Si vous ne pouvez assister à cette Assemblée Générale, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier à l'adresse L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt une procuration dûment signée et datée accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité.

*Vincent TUCCI, Administrateur délégué*

Référence de publication: 2015149407/25.

---

**Future I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 148.266.

—

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015121158/10.

(150131142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Future II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 148.267.

—

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015121159/10.

(150131148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Iglux Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3714 Rumelange, 3, place des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 158.350.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121270/9.

(150131106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**OneFund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.805.

Die Aktionäre der OneFund SICAV (die "Gesellschaft") werden hiermit informiert, dass das in der ersten außerordentlichen Generalversammlung am 10. August 2015 erforderliche Quorum von mindestens 50 % des Gesellschaftskapitals nicht erreicht wurde. Es wird daher bei gleicher Tagesordnung zur

**ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, welche am *09. Oktober 2015* um 8:30 Uhr vor dem Notar WERSANDT in 12, rue Engling, L-1466 Luxembourg mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft nach 2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg.
2. Änderung des ersten und zweiten Satzes des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft, um die Verlegung des Sitzes nach 2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg widerzuspiegeln.
3. Verschiedenes

Für die zweite außerordentliche Generalversammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der neuen Verwaltungsgesellschaft **WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.**, 2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg angefordert werden.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die der Verwaltungsgesellschaft per Post bis spätestens 24 Stunden vor der außerordentlichen Generalversammlung eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus der die Anzahl der Aktien im Besitz der Aktionärs hervorgeht, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind.

Luxemburg, im September 2015

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2015150067/8040/27.

**Wolf-Moritz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4246 Esch-sur-Alzette, 29, rue de Moedling.

R.C.S. Luxembourg B 101.080.

**EXTRAIT**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 15/07/2015 il a été décidé comme suit:

- L'Associé Unique décide de révoquer la société Fiduplan S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société;
- L'Associé Unique nomme comme commissaire aux comptes la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.àr.l. dont le siège social se trouve 53 route d'Arlon L-8211 Mamer jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui clôturera les comptes en 2021;
- L'Associé Unique nomme Monsieur Claude Wagner né le 13/03/1965 à Esch sur Alzette demeurant 31, rue Auguste Liesch à L-1937 Luxembourg au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui clôturera les comptes en 2021;
- L'Associé Unique nomme Monsieur Roger Kraemer né le 02/10/1962 à Esch sur Alzette demeurant 11, rue Nicolas Hein à L-1721 Luxembourg au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui clôturera les comptes en 2021;
- L'Associé Unique nomme Monsieur Didier Abinet né le 05/01/1972 à Malmédy (Belgique) demeurant 43, rue Camille Polfer à L-2359 Luxembourg au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui clôturera les comptes en 2021;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2015.

Par Mandat

Claude Wagner

Référence de publication: 2015122615/27.

(150131338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

**Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la Banque Degroof Luxembourg S.A. sont invités à participer à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

des Actionnaires qui se tiendra le *28 septembre 2015* à 14h00 au siège social de la Banque au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et dont l'ordre du jour est le suivant :

*Ordre du jour:*

1. Modification du deuxième alinéa de l'article 2 des statuts.
2. Modification de l'article 14 des statuts.
3. Modification du 1er alinéa de l'article 16 des statuts relatif à la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
4. Changement de l'exercice social dorénavant fixé du 1er janvier au 31 décembre, clôture de l'exercice en cours le 31 décembre 2015, et modification afférente de l'article 20 des statuts.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions (nominatives et au porteur), conformément aux statuts, devront obtenir au moins cinq jours avant la date de l'assemblée une carte d'entrée moyennant le blocage de leurs titres auprès de la banque (actions nominatives) ou du dépositaire (actions au porteur).

Il est également rappelé que les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés que si les propriétaires d'actions au porteur ont satisfait à l'obligation d'immobiliser leurs actions auprès du dépositaire qui est la Banque Degroof Luxembourg S.A., Département Agent de Transfert (Mme Daniela Di Dodo au n° 45.35.45.20.66. ou par E-mail à l'adresse [opcat@degroof.lu](mailto:opcat@degroof.lu)) conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Ils peuvent à tout moment échanger leurs titres au porteur contre des titres nominatifs avant le 18 février 2016. Dans ce cas, les actionnaires sont priés de s'adresser au Département juridique de la banque.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter le Département Juridique de la

Banque, Mme Chantal Hagen-De Mulder

au n° 45.35.45.23.22.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015148771/30.

---

**Nevis Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015121433/11.

(150130707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**La Française Bank, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 14.361.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

La Française Bank

Pascal Le Bras / Pascal Swiderski

*Managing Director / Director*

Référence de publication: 2015122222/13.

(150132197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Wazzamba SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.233.

Messieurs les actionnaires et obligataires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires de la Société qui se tiendra à l'Etude de Maître Martine SCHAEFFER au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, le 28 septembre 2015 à 17.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission de Messieurs Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune et Michaël Zianveni de leur mandat d'administrateurs de la société;
2. Décharge aux administrateurs sortants;
3. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
4. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
5. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2014 et affectation du résultat;
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
7. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
8. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
9. Prolongation avec effet rétroactif au 30 juin 2015 de l'échéance finale du 30 juin 2015 au 30 juin 2018 de l'emprunt obligataire émis en date du 16 mai 2012 pour un montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) ISIN : LU0781031918;
10. Refonte de l'article 6 des conditions de l'emprunt pour lui donner la teneur suivante: "6) ÉCHÉANCE: L'échéance finale de l'emprunt obligataire sera le 30 juin 2018";
11. Transfert du siège social au 211, rue des Romains, L-8041 Bertrange;
12. Nomination de deux nouveaux administrateurs;
13. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective.
14. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
15. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015148759/693/35.

---

**GFIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 169.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015121201/10.

(150130937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Léopold (Lux 2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121356/9.

(150131269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.095.

As the quorum of at least one half (50%) of the outstanding shares of the Fund present or represented has not been met at the first extraordinary general meeting of shareholders of the Fund (the "First EGM") and consequently the meeting could not validly deliberate on items 1 and 2 of the agenda, you are kindly invited to attend and vote at the Fund's

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders (the "Second EGM") which will be held on *25 September 2015* at 11.15 (luxembourg time) at the registered office of the Fund at 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in order to amend the articles of incorporation of the Fund (the "Articles").

The Second EGM will have the following agenda:

*Agenda:*

1. Removal of the possibility for the Fund to issue bearer shares and subsequent amendment of articles 7, 23 and 28 of the Articles; and
2. Amendment of the ownership restrictions of the Fund in the sense that only FATCA Eligible Investors are entitled to become Shareholder and/or beneficial owner of the Shares of the Fund and subsequent amendment of articles 5 and 11 of the Articles.

The Second EGM may validly deliberate, regardless of the proportion of the capital present or represented and to be passed, a resolution must be carried by at least two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting.

The First EGM held on 20 August 2015 had been convened with the same agenda as the present Second EGM. Out of 1,277,571 shares in issue as at August 18, 2015, 0 share was present or represented at the First EGM, which therefore could not validly deliberate on said agenda for lack of quorum.

If you are unable to attend the meeting, you may submit the signed proxy, by mail to the Fund's registered office at State Street Bank Luxembourg S.A., 49 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, or by facsimile at +0352/464010-413 or by e-mail at Luxembourg-Domiciliargroup@statestreet.com. Such proxy must arrive by mail, facsimile or e-mail not later than 23 September 2015.

Any questions from Shareholders on the contents of this convening notice should be directed to the registered office of the Fund.

*For the Board*

Référence de publication: 2015142587/755/32.

**Industrial Equipment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.837.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015121288/10.

(150131137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

**LEKHOM s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Merl, 225, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.131.

Est nommé gérant technique de la société à partir du 20 juillet 2015 pour une durée indéterminée, Monsieur ALCARAZ FAJARDO Santiago, demeurant à L-2555 Luxembourg, 52, rue de Strassen.

Merl, le 20 juillet 2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015122244/12.

(150132075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

**Antin Infrastructure Partners Luxembourg VIII, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 194.635.

Hiermit bestaetigen wir die Verlegung des Firmensitzes an die folgende Adresse

37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Référence de publication: 2015135413/10.

(150146784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Antin Infrastructure Luxembourg II, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.639.

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung der Liquidatoren der Gesellschaft vom 5. August 2015*

Durch Beschluss der Liquidatoren vom 5. August 2015 wurde der Sitz der Gesellschaft zum 31. Juli 2015 von 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zur 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antin Infrastructure Luxembourg II S.à r.l., en liquidation

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015136281/15.

(150148412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

---

**Laurent Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015121353/10.

(150131287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Le Comptoir Luxembourgeois de l'Automobile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.980.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015121354/10.

(150130895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Operandi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.057.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121449/9.

(150130987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---



**Antin Infrastructure Luxembourg IX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.441.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Vorstandsratssitzung der Gesellschaft vom 5. August 2015*

Durch Beschluss des Vorstandsrates vom 5. August 2015 wurde der Sitz der Gesellschaft zum 31. Juli 2015 von 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zur 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antin Infrastructure Luxembourg IX S.A.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015136284/14.

(150148419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

---

**Antin Infrastructure Luxembourg X, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.547.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Vorstandsratssitzung der Gesellschaft vom 5. August 2015*

Durch Beschluss des Vorstandsrates vom 5. August 2015 wurde der Sitz der Gesellschaft zum 31. Juli 2015 von 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zur 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antin Infrastructure Luxembourg X S.A.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015136290/14.

(150148420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

---

**Antin Infrastructure Luxembourg VIII, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.846.750,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.511.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 5. August 2015*

Durch Beschluss der Geschäftsführer vom 5. August 2015 wurde der Sitz der Gesellschaft zum 31. Juli 2015 von 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zur 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antin Infrastructure Luxembourg VIII S.à r.l.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015136289/15.

(150148418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

---

**Nevis Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 117.165.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015121434/11.

(150130739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Antin Infrastructure Luxembourg VI, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 732.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.689.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 5. August 2015*

Durch Beschluss der Geschäftsführer vom 5. August 2015 wurde der Sitz der Gesellschaft zum 31. Juli 2015 von 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zur 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antin Infrastructure Luxembourg VI S.à r.l.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015136287/15.

(150148416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

**Allianz Global Investors GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 182.855.

**MITTEILUNG AN DIE ANTEILINHABER**

Die Allianz Global Investors GmbH (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass per 28. August 2015 die folgenden Fonds verschmolzen wurden:

ISIN	WKN	Fondsname	Anteilklasse	Status
LU0079919162	987179	Allianz Corporate Bond Europa	A (EUR)	untergegangener Fonds
LU0706716890	A1JPF8	Allianz Global Investors Fund - Allianz Euro Investment Grade Bond Strategy	A (EUR)	aufnehmender Teilfonds
LU0188098189	A0B9GX	Allianz Corporate Bond Europa	I (EUR)	untergegangener Fonds
LU0706717195	A1JPGA	Allianz Global Investors Fund - Allianz Euro Investment Grade Bond Strategy	I (EUR)	aufnehmender Teilfonds

Aufgrund der Verschmelzung wurde der Fonds Allianz Corporate Bond Europa aufgelöst.

September 2015

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015150066/755/21.

**Partners Group Management I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.531.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 134.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121468/9.

(150131156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

**Partners Group Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.231.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 140.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121469/9.

(150131155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

**Antin Infrastructure Luxembourg VII, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 732.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.718.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 5. August 2015*

Durch Beschluss der Geschäftsführer vom 5. August 2015 wurde der Sitz der Gesellschaft zum 31. Juli 2015 von 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zur 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antin Infrastructure Luxembourg VII S.à r.l.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015136288/15.

(150148417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

**Antin Infrastructure Luxembourg XI, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.464.020,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 177.579.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 5. August 2015*

Durch Beschluss der Geschäftsführer vom 5. August 2015 wurde der Sitz der Gesellschaft zum 31. Juli 2015 von 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zur 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Antin Infrastructure Luxembourg XI S.à r.l.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015136291/15.

(150148421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

**Nettaxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.  
R.C.S. Luxembourg B 186.342.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 3 juillet 2015 que:

1) Les associés constatent que Monsieur Nuno Miguel PAIS CUNHA a changé d'adresse et réside désormais à L-8080 BERTRANGE, 87C route de Longwy,

2) les associés constatent que Monsieur Paulo Adriano ANTUNES RIBEIRO, chauffeur, demeurant à L-2514 Luxembourg, 1 rue Jean-Pierre Sauvage, a cédé 60 parts sociales par contrat du 3 juillet 2015 à Monsieur Nuno Miguel PAIS CUNHA, demeurant à L-8080 BERTRANGE, 87C route de Longwy.

3) Les associés décident de transférer le siège social du 3 Boulevard Royal au 21 rue Antoine Godart à L-1633 Luxembourg

4) Les associés nomment en qualité de gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nuno Miguel PAIS CUNHA, né le 1<sup>er</sup> janvier 1978 à Sao Pedro de Alva/Penacova (Portugal), demeurant à L-8080 BERTRANGE, 87C route de Longwy,

4) Les associés décident de qualifier la fonction occupée par Monsieur ANTUNES RIBEIRO Paulo Adriano de «gérant technique».

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015121417/24.

(150130915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

**Restaurants Food Management I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 162.983.

*Extrait des décisions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 juin 2015*

Cooptation de Monsieur Sébastien Castagna, né le 19 mai 1973 à L'Hay les Roses (France) et demeurant professionnellement à L-4963 Clémency, 9 bis, rue Basse, au poste d'administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017 et il pourra engager la société par sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015122439/13.

(150132224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

**Niam VI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 198.585.

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Niam Nordic VI LP a company governed by the laws of United- Kingdom, having its registered office at Stureplan 3, SE-103 95 Stockholm, Sweden, and registered under the Limited Partnership Act 1907 under number LP016630,

represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on June 25, 2015; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Niam VI Luxembourg S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is:

- to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

- to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

- generally to hold, manage, develop, sell or dispose of participations, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, including in kind;

- to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

- to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees;

- to borrow and privately raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

- generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the achievement of the above objects or any of them.

The Company may perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) which is divided into:

- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- one thousand (1,000) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- one thousand (1,000) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- one thousand (1,000) class C shares (the “Class C Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- one thousand (1,000) class D shares (the “Class D Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- one thousand (1,000) class E shares (the “Class E Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- one thousand (1,000) class F shares (the “Class F Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- one thousand (1,000) class G shares (the “Class G Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- one thousand (1,000) class H shares (the “Class H Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and

- one thousand (1,000) class I shares (the “Class I Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class.

In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement (as defined in Article 28) to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 28 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If more than one (1) Manager is appointed, the Managers shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second Monday of May at 4:30 p.m., each year.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders, including the resolutions of the annual general meeting of shareholders of the Company, may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.



**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such Share, then
- each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then
- each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share, (together the “Profit Entitlement”); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholder(s) for the repayment of the nominal value of its(their) shares in the Company;
- (iii) third, to the holder(s) of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
Niam Nordic VI LP .....	EUR 12,500.-	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500.-
<b>Total:</b> .....	<b>EUR 12,500.-</b>	<b>1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares</b>	<b>EUR 12,500.-</b>

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

### *Shareholders resolutions*

#### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Anders Lundkvist, chief financial officer, born on 10 February 1963 in Mariestad, Sweden, and with professional address at Stureplan 3, P.O. Box 7693, SE-103 95 Stockholm, Sweden, as Class A Manager,
- Mr Stefan Albinsson, fund manager, born on 23 March 1973 in Tyresö, Sweden, and with professional address at Stureplan 3, P.O. Box 7693, SE-103 95 Stockholm, Sweden, as Class A Manager,
- Mrs Tatyana Boger, born on 10 April 1984 in Kazakhstan, and with professional address at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager, and
- Mr Keith McShea, born on 18 February 1972 in London, United Kingdom, and with professional address at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin juin.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Niam Nordic VI LP, une société régie par le droit du Royaume Uni, ayant son siège social au Stureplan 3, SE-103 95 Stockholm, Suède, et enregistrée sous le Limited Partnership Act 1907 sous le numéro LP016630.

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée en date du 25 juin 2015; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Niam VI Luxembourg S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand- Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet:

- la prise de participations et intérêts, de toute forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autre, luxembourgeoise ou étrangères;

- l'acquisition sous forme de participations, de contributions, de souscriptions, d'achats ou d'options, de négociation ou sous une autre forme de toutes obligations, droits, brevets et licences et autre propriété, droits et intérêts de propriété jugés nécessaire par la Société;

- de manière générale, la détention, la gestion, le développement, la vente ou cession de ces participations, intégralement ou en partie pour une contrepartie telle que jugée nécessaire par la Société, notamment en nature;

- l'entrée, l'assistance ou la participation dans une transaction financière, commerciale ou dans d'autres transactions;

- l'octroi de toute assistance, prêts, avances ou garanties à toute société tête de groupe, filiale ou filiale apparentée, ou à toute autre société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société;

- l'emprunt et la levée privée de fonds de toute manière et afin de garantir le remboursement de tout montant emprunté, et

- généralement de faire tout ce qui apparaît à la Société accessoire ou propice à l'atteinte des objets ci-dessus.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, techniques ou financières, qui y sont liées directement ou indirectement dans tous les domaines tel que décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

### Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en:

- un million deux cent quarante et un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille (1.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie entière de parts sociales via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et d'annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Le prix de rachat est fixé par référence au plus élevé de (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée et (b) la formule suivante: en divisant (i) le montant total de toutes les sommes distribuables moins la portion du Droit au Bénéfice (comme défini dans l'article 28) à allouer aux autres catégories de parts sociales conformément à l'article 28, par (ii) le nombre de parts sociales composant la catégorie à racheter. Le rachat des parts sociales peut seulement être décidé dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour régler le prix de rachat dans son intégralité.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si plus d'un (1) Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le second lundi du mois de mai à 16.30 heures, chaque année.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés, y compris les résolutions de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société, peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau à l'exercice social suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Pour chaque distribution de dividende, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- chaque Part Sociale Ordinaire (s'il y en a) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) per annum de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite

- chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) per annum de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite

- chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) per annum de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite

- chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) per annum de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite

- chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) per annum de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite

- chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) per annum de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite

- chaque Part Sociale de Catégorie F (s'il y en a) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) per annum de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite

- chaque Part Sociale de Catégorie G (s'il y en a) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) per annum de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite

- chaque Part Sociale de Catégorie H (s'il y en a) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) per annum de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite

- chaque Part Sociale de Catégorie I (s'il y en a) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) per annum de la valeur nominale de cette Part Sociale, (ensemble le «Droit au Bénéfice»);  
et

- tout montant de dividende qui reste après l'attribution du Droit au Bénéfice doit être alloué en entier à toutes les parts sociales composant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société sont affectés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers (que ce soit par paiement ou en passant une provision raisonnable à cet effet) pour l'ensemble des dettes et passifs de la Société;

(ii) deuxièmement, aux/à l'associé(s) pour le remboursement de la valeur nominale de ses parts sociales dans la Société;

(iii) troisièmement, au(x) détenteur(s) de toutes les catégories de parts sociales dans l'ordre de priorité et au montant nécessaires pour atteindre de manière collective le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:



116665

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Niam Nordic VI LP . . . . .	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-
Total: . . . . .	<u>EUR 12.500,-</u>	<u>1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I</u>	<u>EUR 12.500,-</u>

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2015.

*Assemblée générale extraordinaire  
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 24 Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Mr. Anders Lundkvist, directeur financier, né le 10 février 1963 à Mariestad, Suède et ayant son adresse professionnelle à Stureplan 3, P. O. Box 7693, SE-103 95 Stockholm, Suède, en qualité de Gérant de Catégorie A,
- Mr. Stefan Albinsson, gestionnaire de fonds, né le 23 mars 1973 à Tyresö, Suède, et ayant son adresse professionnelle à Stureplan 3, P. O. Box 7693, SE-103 95 Stockholm, Suède en qualité de Gérant de Catégorie A,
- Mrs. Tatyana Boger, née le 10 avril 1984 au Kazakhstan et ayant son adresse professionnelle au 24 Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B, et
- Mr. Keith McShea, né le 18 février 1972 à Londres, Royaume-Uni et ayant son adresse professionnelle au 24 Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 juin 2015. GAC/2015/5498. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122335/747.

(150131946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**OCM Luxembourg Titlestone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.414.

---

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121460/11.

(150130563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Poznan Railway Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.179.812,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.930.

---

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of August,

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Poznan Railway Station S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Régistre de Commerce et des Sociétés) (the "RCS") under number B 142.930 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 11 November 2008 published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 2857, page 137100, dated 28 November 2008 and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated 16 October 2012, published in the Memorial under number 3036, page 145697, dated 15 December 2012.

Mrs Lauren Harris, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mrs Mélissa Kdyem, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) To acknowledge that the documents as set out in article 267 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") have been made available to the shareholders of the Company (the "Shareholders") at the registered office of the Company within the time frame as required by the 1915 Law.

To declare to have examined and to acknowledge (i) the merger report drawn-up on 25 September 2014 by the board of managers of the Company and (ii) the merger report drawn-up on 26 September 2014 by the management board of Trigranit City Development sp. z o.o., a Polish limited liability company (spółka z ograniczoną odpowiedzialnością), having its registered office at Warsaw, ul. Zielna 37, 00-108 Warszawa, registered with the National Court Register (Krajowy Rejestr Sądowy) held by the District Court for the Capital City of Warsaw, XII Commercial Division - KRS under the number 0000252491 (the "Absorbed Company") on the joint merger plan drawn-up in the form of a notarial deed in Luxembourg dated 26 September 2014 (the "Merger Plan") in accordance with article 261 of the 1915 Law.

2) To declare to have examined the Merger Plan.

To acknowledge that the Merger Plan was filed with the Polish Court and published in the Polish Monitor Sądowy i Gospodarczy in accordance with 516(1) – 516(18) and 492 § 1 point 1) of the Polish Commercial Companies Code (the "CCC") on 10 October 2014 and that in Luxembourg, the Merger Plan was filed with the RCS and was published on 6 October 2014 in the Memorial number 2738 page 131404 in accordance with article 262 and article 9 of the 1915 Law.

To approve the merger of the Absorbed Company which is 100% held by the Company, whereby the Company will absorb the Absorbed Company pursuant to a cross-border merger (the "Merger") in accordance with the CCC and the 1915 Law, as set out in the Merger Plan which the Shareholders approve in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

To approve that the date of the Merger, pursuant to article 261 (2) e) of the 1915 Law – i.e. such date from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Company - is agreed to be the date of publication in the Memorial of the minutes of the extraordinary general meeting of the Shareholders approving the Merger (the "Effective Date"); from the start of the Effective Date the business operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being those of the Company.

3) To acknowledge and approve that as a consequence of the Merger, the Absorbed Company will cease to exist and the Company will acquire all assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession in accordance with article 274 of the 1915 Law. As a consequence, the existing (contractual or other) rights and obligations of the Absorbed Company towards third parties and legal relationships of the Absorbed Company will be transferred to the Company by operation of law.

To acknowledge that between the merging companies and towards third parties, the Merger shall become legally effective on the date of the publication of the present minutes in the Memorial pursuant to articles 273ter and 9 of the 1915 Law.

To acknowledge that in accordance with article 268 (1) of the 1915 Law, creditors of the merging companies, whose claims predate the date of the publication of the present minutes in the Memorial, may, notwithstanding any agreement to the contrary, within two months of such publication, apply to the judge presiding over the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district in which the registered office of the Company is located and sitting as in urgent matters for the constitution of security for matured or unmatured claims if the Merger would jeopardise the general lien of such creditors or impede the enforcement of their claims.

4) Miscellaneous.

(ii) That the Shareholders present or represented, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the Shareholders, the proxies of the represented Shareholders, the undersigned notary and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy forms of the represented Shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That 100% of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had previous knowledge of the agenda prior to this meeting and that they have waived all the convening formalities.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

In accordance with article 278 and the requirements set out in articles 261 to 276 of the 1915 Law have been fulfilled:

a) publication of the Merger Plan in the Memorial on 6 October 2014, at least one month prior the date of this general meeting of the Shareholders of the Company convened to decide on the Merger;

b) issue on 25 September 2014 of the written merger report of the board of managers of the Company and on 26 September 2014 of the written merger report of the management board of the Absorbed Company explaining and justifying from a legal and economic perspective the Merger Plan; and

c) deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month prior to the date of this general meeting of the Shareholders of the Company convened to decide on the Merger.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders acknowledge that the documents as set out in article 267 of the 1915 Law have been made available to the Shareholders of the Company at the registered office of the Company within the timeframe as required by the 1915 Law.

The Shareholders declare to have examined and to acknowledge (i) the merger report drawn-up on 25 September 2014 by the board of managers of the Company and (ii) the merger report drawn-up on 26 September 2014 by the management board of the Absorbed Company on the Merger Plan drawn-up in the form of a notarial deed in Luxembourg dated 26 September 2014 in accordance with article 261 of the 1915 Law.

#### *Second resolution*

The Shareholders declare to have examined the Merger Plan.

The Shareholders acknowledge that the Merger Plan was filed with the Polish court (the "Register Court") and published in the Polish Monitor Sądowy i Gospodarczy in accordance with 5161 – 51618 and 492 § 1 point 1) of the Polish CCC on 10 October 2014, and that in Luxembourg, the Merger Plan was filed with the RCS and was published on 6 October 2014 in the Memorial number 2738 page 131404 in accordance with article 262 and article 9 of the 1915 Law.

The Shareholders approve the Merger of the Absorbed Company and the Company, whereby the Company will absorb the Absorbed Company pursuant to the Merger in accordance with the German Transformation Act and the 1915 Law, as set out in the Merger Plan which the Shareholders approve in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

The Shareholders especially approve that the date of the Merger, pursuant to article 261 (2) e) of the 1915 Law – i.e. such date from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Company - is agreed to the Effective Date; from the start of the Effective Date the business operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being those of the Company.

#### *Third resolution*

The Shareholders acknowledge and approve that as a consequence of the Merger, the Absorbed Company will cease to exist and the Company will acquire all assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession in accordance with article 274 of the 1915 Law. As a consequence, the existing (contractual or other) rights and obligations of the Absorbed Company towards third parties and legal relationships of the Absorbed Company will be transferred to the Company by operation of law.

The Shareholders acknowledge that between the merging companies and towards third parties, the Merger shall become legally effective on the date of the publication of the present minutes in the Memorial pursuant to articles 273ter and 9 of the 1915 Law.

The Shareholders acknowledge that in accordance with article 268 (1) of the 1915 Law, creditors of the merging companies, whose claims predate the date of the publication of the present minutes in the Memorial, may, notwithstanding any agreement to the contrary, within two months of such publication, apply to the judge presiding over the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district in which the registered office of the Company is located and sitting as in urgent matters for the constitution of security for matured or unmatured claims if the Merger would jeopardise the general lien of such creditors or impede the enforcement of their claims.

#### *Notarial Verification and Certification*

In accordance with article 271 (2) of the 1915 Law, the notary (i) declares to have verified and certifies the existence and the legality of the legal acts and formalities required by the Company and of the Merger Plan and attests the proper completion of the pre-merger acts and formalities in relation to the Company, and (ii) declares to have verified and to certify the legality of the completion of the Merger, especially that the Company and the Absorbed Company have approved the Merger Plan in the same terms.

The notary declares further that the filing and the publication of the present general meeting occurs within the six (6) months following the issuance by the Register Court the certificate attesting the proper completion of the pre-merger acts and formalities in relation to the Absorbed Company.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour d'août,

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de "Poznan Railway Station S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B142.930 (la "Société"), constituée suite à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 novembre 2008 publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 2857, page 137100, en date du 28 novembre 2008 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 16 octobre 2012, publié au Mémorial sous le numéro 3036, page 145697, en date du 15 décembre 2012.

Madame Lauren Harris, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, agissant comme président de l'assemblée avec le consentement de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Madame Mélissa Kdyem, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, pour agir comme secrétaire, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

(i) que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

*Ordre du jour*

1) Reconnaître que les documents mentionnés à l'article 267 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915") ont été mis à la disposition des associés de la Société (les "Associés") au siège social de la Société dans les délais requis par la Loi de 1915.

Déclarer avoir examiné et reconnaître que (i) le rapport de fusion rédigé en date du 25 Septembre 2014 par le conseil de gérance de la Société et (ii) le rapport de fusion rédigé en date du 26 Septembre 2014 par le conseil de gérance de Trigranit City Development sp. z o.o., une société à responsabilité limitée polonaise (spółka z ograniczoną odpowiedzialnością), ayant son siège social à Varsovie, ul. Zielna 37, 00-108 Warszawa, immatriculée auprès du Registre de la Cour National (Krajowy Rejestr Sądowy) tenu par le tribunal d'arrondissement de la ville de Varsovie à Varsovie, XII Division Commerciale - KRS , sous le numéro KRS 0000252491 (la "Société Absorbée") concernant le projet commun de fusion rédigé sous forme d'un acte notarié à Luxembourg en date du 26 septembre 2014 (le "Projet de Fusion") conformément à l'article 261 de la Loi de 1915.

2) Déclarer avoir examiné le Projet de Fusion.

Reconnaître que le Projet de Fusion a été déposé auprès du tribunal polonais et publié au Monitor Sądowy i Gospodarczy polonais conformément aux articles 5161 - 516 18 et 492 § 1 point 1) du Code des Sociétés Commerciales Polonais (le "CSC") en date du 10 octobre 2014 et qu'au Luxembourg, le Projet de Fusion a été déposé au RCS et a été publié le 6 octobre 2014 au Mémorial numéro 2738 page 131404 conformément à l'article 262 et à l'article 9 de la Loi de 1915.

Approuver la fusion de la Société Absorbée qui est détenue à 100% par la Société, par laquelle la Société absorbera la Société Absorbée suite à une fusion transfrontalière (la "Fusion") conformément au CSC et à la Loi de 1915, tel que décrit dans le Projet de Fusion, que les Associés approuvent en toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception et sans réserve.

Approuver que la date de prise d'effet de la Fusion, conformément à l'article 261 (2) e) de la Loi de 1915 - i.e. la date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées pour des besoins comptables comme étant effectuées pour le compte de la Société - est convenue comme étant la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés de la Société approuvant la fusion (la "Date d'Effectivité"); à partir de la Date d'Effectivité les opérations commerciales de la Société Absorbée seront considérées pour des besoins comptables comme ceux de la Société.

3) Reconnaître et approuver qu'en conséquence de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et que la Société va acquérir tous les actifs et passifs de la Société Absorbée par voie de transmission universelle conformément à l'article 274 de la Loi de 1915. Par conséquent, les droits et obligations existants (contractuels ou autres) de la Société Absorbée envers des tiers et les relations juridiques de la Société Absorbée seront transférés à la Société par opération de la loi.

Reconnaître qu'entre les sociétés fusionnantes et à l'égard des tiers, la Fusion sera effective légalement à la date de la publication des présentes résolutions au Mémorial conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi de 1915.

Reconnaître que conformément à l'article 268 (1) de la Loi de 1915, les créanciers des sociétés fusionnantes, dont les créances sont antérieures à la date de publication des présentes résolutions au Mémorial, peuvent, nonobstant toute convention contraire, endéans les deux mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale dans l'arrondissement dans lequel le siège social de la Société est situé et siégeant en matière de référé pour la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues si la Fusion réduirait le gage de ces créanciers ou entraverait le recouvrement de leurs créances.

4) Divers.

(ii) que les Associés présents ou représentés, les mandataires des Associés représentés et le nombre de leurs parts sociales sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence et les procurations, signées par les Associés, les mandataires des Associés représentés, le notaire soussigné et par le bureau de l'assemblée, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

(iii) que les procurations des Associés représentés, signées ne varietur par les parties comparantes resteront également annexées au présent acte.

(iv) que 100 % du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et tous les Associés présents ou représentés déclarent qu'ils ont dûment été informés et qu'ils ont eu connaissance avant de l'ordre du jour de cette assemblée et qu'ils ont renoncé à toutes les formalités de convocation.

(v) que la présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Conformément à l'article 278 et aux exigences mentionnées aux articles 261 à 276 de la Loi de 1915 ont été remplis:

a) la publication du Projet de Fusion au Mémorial en date 6 octobre 2014, au moins un mois avant la date de cette assemblée générale des Associés de la Société convoquée afin de délibérer sur la Fusion;

b) l'émission en date du 25 septembre 2014 du rapport de fusion écrit du conseil de gérance de la Société et en date du 26 septembre 2014 du rapport de fusion écrit du conseil de gérance de la Société Absorbée expliquant et justifiant d'un point de vue légal et économique le Projet de Fusion; et

c) le dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société au moins un mois avant la date de cette assemblée générale des Associés de la Société convoquée afin de délibérer sur la Fusion.

Alors l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés reconnaissent que les documents mentionnés à l'article 267 de Loi de 1915 ont été mis à la disposition des Associés de la Société au siège social de la Société dans les délais requis par la Loi de 1915.

Les Associés déclarent avoir examiné et reconnaître que (i) le rapport de fusion rédigé en date du 25 septembre 2014 par le conseil de gérance de la Société et (ii) le rapport de fusion rédigé en date du 26 septembre 2014 par le conseil de gérance de la Société Absorbée concernant le Projet de Fusion rédigé sous forme d'un acte notarié à Luxembourg en date du 26 septembre 2014 conformément à l'article 261 de la Loi de 1915.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés déclarent avoir examiné le Projet de Fusion.

Les Associés reconnaissent que le Projet de Fusion a été déposé auprès du registre du tribunal polonais (le "Registre du Tribunal") et publié au Monitor Sądowy i Gospodarczy polonais conformément aux articles 516 1 et 516 18 et 492 §1 point 1 du CSC polonais en date du 10 octobre 2014 et qu'au Luxembourg, le Projet de Fusion a été déposé auprès du RCS et a été publié le 6 octobre 2014 au Mémorial numéro 2738 page 131404 conformément à l'article 262 et à l'article 9 de la Loi de 1915.

Les Associés approuvent la Fusion de la Société Absorbée et de la Société, par laquelle la Société absorbera la Société Absorbée suite à la Fusion conformément au German Transformation Act et à la Loi de 1915, comme que décrit dans le Projet de Fusion que les Associés approuvent dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception et sans réserve.

Les Associés approuvent particulièrement que la date de la Fusion, conformément à l'article 261 (2) e) de la Loi de 1915 - i.e. la date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées pour des besoins comptables comme étant effectuées pour le compte de la Société - est convenue comme étant la Date d'Effectivité; à partir de la Date d'Effectivité les opérations commerciales de la Société Absorbée seront considérées pour des besoins comptables comme étant effectuées pour le compte de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les Associés reconnaissent et approuvent que suite à la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et que tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société par voie de transmission universelle conformément à l'article 274 de la Loi de 1915. Par conséquent, les droits et obligations existants (contractuels ou autres) de la Société Absorbée envers des tiers et les relations juridiques de la Société Absorbée seront transférés à la Société par opération de la loi.

Les Associés reconnaissent qu'entre les sociétés fusionnantes et à l'égard des tiers, la Fusion sera effective à la date à laquelle les présentes résolutions seront publiées au Mémorial conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi de 1915.

Les Associés reconnaissent que conformément à l'article 268 (1) de la Loi de 1915, les créanciers des sociétés fusionnantes, dont les créances sont antérieures à la date de publication des présentes résolutions au Mémorial, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement, dans le ressort duquel la Société a son siège social, siégeant en matière commerciale et en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où la Fusion réduirait le gage de ces créanciers ou entraverait le recouvrement de leurs créances.

#### *Vérification notariale et Certification*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité des actes juridiques et formalités incombant à la Société et au Projet de Fusion et atteste l'exact accomplissement des actes et formalités antérieurs à la fusion relatifs à la Société, (ii) déclare avoir vérifié et certifie la légalité de l'accomplissement de la Fusion, spécialement le fait que la Société et la Société Absorbée ont approuvé le Projet de Fusion dans des termes identiques.

Le notaire déclare que le dépôt et la publication de la présente assemblée générale a lieu dans les six (6) mois suivants l'émission par le Registre du Tribunal du certificat attestant la réalisation des actes et formalités de pré-fusion en relation avec la Société Absorbée.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

L'acte a été lu au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, la dite personne comparante ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé : L. HARRIS, M. KDYEM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 août 2015. Relation: EAC/2015/20195. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015147894/272.

(150160756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Plastipak BAWT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 24, rue Héierchen.

R.C.S. Luxembourg B 128.138.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Plastipak Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 24, Rue Héierchen, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111678,

duly represented for the purposes hereof by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 August 2015,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Plastipak BAWT S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 24, Rue Héierchen, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128138 (the "Company"), incorporated by virtue of a notarial deed on 18 April 2007, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1431 of 12 July 2007. The articles of association were amended for the last time pursuant to a notarial deed of 13 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1295 of 22 June 2010.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder hereby resolves to modify the corporate purpose of the Company and accordingly to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

2.1 The purpose of the Company is to hold interests, in any form whatsoever, in the Grand Duchy of Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

2.4 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

2.5 The purpose of the Company is to provide to any Affiliate, as this term is defined below, any and all cash pooling activities, financial management services including but not limited to treasury management services, currencies management services, interest rate and foreign exchange risk management.

2.6 The Company may also provide to any Affiliate any and all financial assistance including but not limited to providing loans, advances, guarantees, raising investments and loans from financial or other institutions.

2.7 The Company may further borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, share certificates, notes, commercial paper or any similar instruments and enter into any credit agreements, note purchase agreements, guarantee agreements, underwriting agreements, trust agreements or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto.

2.8 For the purpose of articles 2.5 to 2.6 the term "Affiliate" means any company of the Plastipak group as well as any company in which a company of the Plastipak group holds, either directly or by way of control, a significant participation.

2.9 The Company may further proceed with the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, including, but not limited to, existing loans, claims or receivables as well as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

2.10 It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or the board of managers or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

2.11 Within the same restriction as in 3.1, the Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

2.12 The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

2.13 The purpose of the Company is also the holding and licensing of intellectual property. In general the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the abovementioned purposes.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing persons, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Plastipak Luxembourg S.à r.l., une société exemptée à responsabilité limitée, existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 124, Rue Héierchen, L-4940 Bascharage Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.678,

représentée par Monsieur Joly-Meunier, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 août 2015

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société qui comparaît est l'associé unique («l'Associé Unique») de Plastipak BAWT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 24, rue Héierchen, L-4940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.138 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 18 April 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 12 juillet 2007, numéro 1431. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte notarié en date du 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1295 le 22 juin 2010.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide par la présente de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante

«2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que



l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

2.4 La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

2.5 La Société a pour objet de fournir à tout Affilié (tel que ce terme est défini ci-dessous) tous services de cash pooling, de gestion financière y compris, mais sans y être limité, la gestion de trésorerie, la gestion de devises et la gestion de risques en matière de taux d'intérêts et de taux de change.

2.6 La Société pourra également fournir toute assistance financière à tout Affilié y compris, mais sans y être limité, par l'octroi de prêts, d'avances, de garanties, de levée de financement, de levée d'investissements et de levée de prêts auprès d'institutions financières et autres.

2.7 La Société pourra encore emprunter, sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions, de titres de créances, de billet à ordre ou tous autres instruments similaires et conclure tous contrats de crédit, contrats d'achat de créance, contrats de garantie, engagements, conventions de fiducie, ou tout autre type d'instrument ou de document financier ou toute couverture, swap ou dérivé y relatif.

2.8 Pour les besoins des articles 2.5 à 2.6, le terme «Affilié» désigne toute société du groupe Plastipak ainsi que toute société dans laquelle une société du groupe Plastipak détient, directement ou indirectement, une participation significative.

2.9 La Société pourra du reste procéder à la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, y inclus, mais pas limité à des prêt existants, des créances et effets ainsi que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

2.10 Etant entendu que la Société ne participera à aucune transaction qui pourra être qualifiée d'activité réglementée du secteur financier, la Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou le gérant unique ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.11 Dans les mêmes limites que celles prévues sous 3.1, la Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

2.12 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

2.13 La Société aura également comme objet la détention at l'attribution de licences de propriété intellectuelle. D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 août 2015. Relation: EAC/2015/19948. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015149236/174.

(150163538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Prosyne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.741.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121505/9.

(150130311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**North Low S .à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 112.600,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.669.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of July, before us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of North Low S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46a, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 188.669 and having a share capital of GBP 112,600.- (the Company).

The Company was incorporated on July pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of July 8<sup>th</sup>, 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 18<sup>th</sup>, 2014 (the Deed).

The articles of association of the Company were last amended on September 2, 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, October 27<sup>th</sup>, 2014.

There appeared

1. NL Investments S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 189.213, here represented by Mrs. Sofia Da Chao, notary clerk, with professional address in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private; and

2. MK Lowry Holdings L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number 75632, here represented by Mrs. Sofia Da Chao, notary clerk, with professional address in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private,

(together referred to as the Shareholders).

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Rectification of a clerical error which occurred in the “Transitory Provision” in the incorporation Deed of the Company by replacing “December 31<sup>st</sup>, 2014”, by “December 31<sup>st</sup>, 2015” both in the English and French version of the Deed.

2. Retroactive amendment of the accounting year of the Company so as to start from 1<sup>st</sup> May and end of on 30<sup>th</sup> of April of the following year;

3. Amendment of article 15 and article 16 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the amendment made under item 2. above;

4. Authorization and empowerment; and

5. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First Resolution:*

The Shareholders resolve to rectify a clerical error which occurred in the “Transitory Provision” in the incorporation Deed of the Company and to replace “December 31<sup>st</sup>, 2014”, by “December 31<sup>st</sup>, 2015”, both in the English and French version of the Deed.

No other rectifications are to be made to the Deed.

*Second resolution:*

The Shareholders resolve to amend the accounting year of the Company, so that it shall begin on May 1<sup>st</sup> and end on April 30<sup>th</sup> of the following year.

The Shareholders resolve that the first accounting year of the Company which began on July 8, 2014 ended on April 30, 2015. The next accounting year which began on May 1, 2015 will end on April 30, 2016.

*Third resolution:*

The Shareholders resolve to amend article 15 and article 16 of the Articles in order to reflect the first resolution above, so that they shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> day of May and ends on the 30<sup>th</sup> day of April of the following year."

" **Art. 16.** Each year, with reference to the 30<sup>th</sup> day of April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities."

*Fourth Resolution:*

The Shareholders resolve to authorize and empower any manager of the Company or any employee of Maître Jacques Kessler, each acting individually, to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to the filing of documents with the RCS and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le six juillet, par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de North Low S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 188.669 et ayant un capital social de cent douze mille six cents Livres Sterling (GBP 112,600.-) (la Société).

La Société a été constituée le 8 juillet 2014 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 8 juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 18 septembre 2014. (l'Acte)

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 septembre 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 octobre 2014.

ont comparu

1. NL Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 189.213, ici représentée par Mme. Sofia Da Chao, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. MK Lowry Holdings L.P., société en commandite régis par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9905 George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro 75632, ici représentée par Mme. Sofia Da Chao, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(ci-après collectivement les Associés).

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Rectification d'une erreur matérielle contenue dans la «disposition transitoire» de l'Acte de constitution de la Société en ce sens que la mention «31 décembre 2014» est à remplacer par «31 décembre 2015», tant dans la version anglaise que française de l'Acte.

2. Modification de l'exercice social de la Société, pour que la période considérée soit du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de l'année suivante;

3. Modification de l'article 15 et de l'article 16 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;

4. Pouvoirs et autorisations; et

5. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les Associés décident de rectifier une erreur matérielle contenue dans la «disposition transitoire» de l'Acte de constitution de la Société en ce sens que la mention «31 décembre 2014» est remplacée par «31 décembre 2015», tant dans la version anglaise que française de l'Acte.

Les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

*Deuxième Résolution:*

Les Associés décident de modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> mai et se terminera le 30 avril de l'année suivante.

Les Associés décident que le premier exercice social de la Société qui a commencé 8 juillet 2014 s'est terminé le 30 avril 2015. L'année sociale suivante a commencé le 1 mai 2015 et se terminera le 30 avril 2016.

*Troisième Résolution:*

Les Associés décident de modifier l'article 15 et l'article 16 des Statuts afin de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.»

« **Art. 16.** Chaque année, au 30 avril, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.»

*Quatrième Résolution:*

Les Associés donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à tout employé de Maître Jacques Kessler, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux résolutions ci-dessus, y compris, le dépôt et la publication de documents auprès du RCS et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Pétange.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16231. Reçu soixante-quinze euros 175,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015122336/149.

(150131399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

**Sensis I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.067.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 193.111.

**Project Sunshine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.500.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 184.570.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth day of the month of August,

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand Duchy of Luxembourg), acting in the name and on behalf of the Board of Managers of:

1) Sensis I S.à r.l., a private limited liability company, “société à responsabilité limitée”, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.111 (hereinafter referred to as the “Absorbing Company”); and

2) Project Sunshine S.à r.l., a private limited liability company “société à responsabilité limitée”, having been incorporated under the laws of the Netherlands, whose registered office was fully transferred to 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.570 (hereinafter referred to as the “Absorbed Company”),

by virtue of powers of attorney given under private seal in Luxembourg on June 26, 2015. The said proxies will, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the officiating notary, remain attached to the present deed for registration purposes.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereinafter collectively referred to as the “Merging Companies”.

The appearing parties, represented as said before, requested the undersigned notary to record the merger of the Absorbing Company and the Absorbed Company as follows:

- the board of managers of the Absorbing Company and of the Absorbed Company resolved to merge the Merging Companies by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company (the “Merger”);

- the Absorbing Company is the sole member of the Absorbed Company holding 100 % of the latter's corporate capital so that the Merger will follow the simplified procedure according to the provisions of articles 278 to 280 of the law dated 10 August 1915 on Commercial Companies as amended (the “Law”),

- the board of managers of the Absorbing Company and of the Absorbed Company have drawn up common draft terms of merger according to the provisions of articles 261 and 278 of the Law.

- the common draft terms of merger have been recorded in a notarial deed dated June 30, 2015, filed with the Luxembourg Trade and Companies Register on July 14, 2015 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on July 21, 2015, under the number 1799, p.86324.

- the unit holders of the Absorbing Company were entitled, at least one month before the effective date of the Merger between the Merging Companies, to inspect the documents mentioned in article 267 paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the registered office of the Absorbing Company free of charge and upon his request;

- none of the unit holders of the Absorbing Company has required that a general meeting of the Absorbing Company is called in order to decide whether to approve the merger according to the provisions of Art. 279 (c) of the Law;
- a period of at least one month has lapsed since the publication of the common draft terms of merger in the Mémorial C.

The foregoing being stated, the Absorbed Company, following its absorption by the Absorbing Company, ceases to exist and its shares being cancelled.

The Merger is effective pursuant to the above-mentioned common draft terms of merger and at the date of this notarial deed as mentioned above.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by Sensis I S.à r.l., as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

#### *Statements*

In accordance with Article 271 of the Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity of the legal acts and formalities required of the Merging Companies and of the common draft terms of merger.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

#### A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, résidant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand-Duché de Luxembourg), agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration, respectivement du conseil de gérance de:

1) Sensis I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.111 (ci-après dénommé la "Société Absorbante"), et

2) Project Sunshine S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit néerlandais et dont le siège social a été transféré 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.570 (ci-après dénommé la "Société Absorbée"),

en vertu des procurations sous seing privé données à Luxembourg le 26 juin 2015. Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ensemble ci-après désignées comme les «Sociétés».

Les parties comparantes, représentées de la manière décrite ci-dessus, demandent au notaire d'acter la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée comme suit:

- le conseil de gérance de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont décidé de fusionner les Sociétés par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la "Fusion");

- la Société Absorbante est l'associé unique de la Société Absorbée et détient 100 % du capital social de cette dernière et par conséquent la Fusion sera soumise à la procédure simplifiée conformément aux énonciations des articles 278 à 280 de la loi sur les Sociétés Commerciales du 10 Août 1915 modifiée (la "Loi");

- le conseil de gérance de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont établi un projet commun de fusion conformément aux articles 261 et 278 de la Loi;

- le projet commun de fusion a été enregistré sous forme d'acte notarié en date du 30 juin 2015 et a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 juillet 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 21 juillet 2015, sous le numéro 1799 page 86324.

- les associés de la Société Absorbante a eu le droit, un mois au moins avant que l'opération de Fusion ne prenne effet entre les parties, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe 1<sup>er</sup> (a), (b) et (c) de la Loi sans frais et sur simple demande;

- aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion conformément à l'article 279 (c) de la Loi;
- un délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet commun de fusion au Mémorial C.

Ceci exposé, la Société Absorbée après avoir été absorbée par la Société Absorbante cesse d'exister et ses parts sociales seront annulées.

La fusion prend effet telle que déterminée selon le projet commun de fusion mentionné ci-dessus et à la date du présent acte notarial.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui seront en pris en charge par Sensis I S.à r.l., en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Déclarations*

Conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux Sociétés ainsi qu'au projet commun de fusion

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 1<sup>er</sup> septembre 2015 2LAC/2015/19641. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149304/126.

(150163005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

#### **Bâloise Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 68.065.

#### **HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 30.015.

---

#### PROJET DE FUSION

Le 3 septembre 2015, les conseils d'administration des sociétés Bâloise Assurances Luxembourg S.A. et HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg ont établi, sous seing privé et de commun accord, le présent Projet de fusion afin regrouper lesdites sociétés, au travers d'un processus de fusion par voie d'absorption sans liquidation de la société HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg, conformément au droit luxembourgeois et aux dispositions de la section XIV de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**1.** Les sociétés participant à la fusion, ci-après dénommées collectivement les "Sociétés fusionnantes" sont :

- La société Bâloise Assurances Luxembourg S.A. , une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68 065, au capital social de 9.760.000 EUR (neuf millions sept cent soixante mille euros), représenté par 33.515 (trente-trois mille cinq cent quinze) actions sans désignation de valeur nominale et

- la société HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 2-4 rue du Château d'eau, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30 015, au capital social de 6.000.000 EUR (six millions d'euros), représenté par 461.538 (quatre cent soixante et un mille cinq cent trente-huit) actions sans désignation de valeur nominale.

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés pré-mentionnées.

Aucune des Sociétés fusionnantes n'a été dissoute, n'a été déclarée en faillite ou n'est en situation de cessation de paiements, et toutes les actions émises représentant le capital des Sociétés fusionnantes ont été entièrement libérées.

**2. Fusion.** La société anonyme HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg fusionnera avec la société Bâloise Assurances Luxembourg S.A. par voie d'absorption sans liquidation de HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg par Bâloise Assu-

rances Luxembourg S.A. conformément aux dispositions de la section XIV de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, et aux termes et conditions contenues dans le présent Projet de fusion.

Lors de la prise d'effet de la fusion, tous les actifs et les passifs de HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg, tels qu'ils existeront à la date d'effet, telle que définie ci-dessous, seront transférés de plein droit à Bâloise Assurances Luxembourg S.A.

De même, à partir de cette même date, tous les droits et obligations de la société absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la société absorbante. La société absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement de la société absorbée. Les droits et créances de la société absorbée seront transférés à la société absorbante avec l'intégralité des sûretés y attachées.

Par l'effet de la fusion, HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg cessera d'exister de plein droit et Bâloise Assurances Luxembourg S.A. émettra de nouvelles actions aux détenteurs d'actions HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg.

Suite à la fusion, le lieu du siège social de Bâloise Assurances Luxembourg S.A. ne sera pas modifié.

**3. Date d'effet.** La fusion sera réalisée entre HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg et Bâloise Assurances Luxembourg S.A. à la date d'approbation du présent Projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des Sociétés fusionnantes, qui aura lieu au plus tôt un mois après la publication du présent projet au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La fusion aura effet à l'égard des tiers à partir de la date de publication des procès-verbaux des assemblées générales qui décident de la fusion.

La réalisation de la fusion est soumise à l'approbation préalable du ministre des Finances, sur avis du Commissariat Aux Assurances.

**4. Traitement comptable de la fusion.** D'un point de vue comptable, la date à partir de laquelle les opérations de HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de Bâloise Assurances Luxembourg S.A. est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**5. Rapport d'échange.** Les Conseils d'Administration des Sociétés fusionnantes ont décidé que l'échange se fera comme suit: Du fait du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg par voie de fusion, Bâloise Assurances Luxembourg S.A. à la date d'effet émettra en faveur des détenteurs d'actions HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg existantes à cette date 3.398 (trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) actions Bâloise Assurances Luxembourg S.A. pour 461.538 (quatre cent soixante et un mille cinq cent trente-huit) actions HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg (le "Rapport d'Echange").

A la date d'effet, les actions Bâloise Assurances Luxembourg S.A. nouvellement émises auront les mêmes droits que les actions HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg existantes, y compris en ce qui concerne les profits non distribués et autres réserves.

**6. Réalisation de la fusion.** Lors de la prise d'effet de la fusion, les détenteurs d'actions HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg recevront automatiquement des actions de Bâloise Assurances Luxembourg S.A. nouvellement émises conformément au Rapport d'Echange et en fonction de leur participation respective telle qu'inscrite dans le registre des actionnaires de HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg ou dans leurs comptes titres respectifs.

Les détenteurs d'actions HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg dont les actions sont directement inscrites dans le registre des actionnaires de HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg recevront automatiquement les actions de Bâloise Assurances Luxembourg S.A. nouvellement émises par une inscription dans le registre des actionnaires de Bâloise Assurances Luxembourg S.A.

**7. Experts indépendants.** Le Conseil d'Administration de HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg a nommé le réviseur PricewaterhouseCoopers Sc, établi et ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, comme expert indépendant pour revoir, certifier et faire un rapport sur la pertinence et la responsabilité du rapport d'échange et de la méthode de fusion conformément à l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une copie du rapport écrit destiné aux actionnaires, établi par cet expert indépendant conformément à l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sera disponible au siège social de HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg et de Bâloise Assurances Luxembourg S.A.

Le Conseil d'Administration de Bâloise Assurances Luxembourg S.A. a nommé le réviseur PricewaterhouseCoopers Sc, établi et ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, comme expert indépendant pour revoir, certifier et faire un rapport sur les Termes et Conditions de la fusion et, en particulier le Rapport d'Echange, conformément à l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une copie du rapport écrit destiné aux actionnaires établi par cet expert indépendant conformément à l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sera disponible au siège social de HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg et de Bâloise Assurances Luxembourg S.A.

**8. Avantage particulier.** Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.



**9. Poursuite des activités.** Baloise Assurances Luxembourg S.A. a l'intention de poursuivre les activités de HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg, et n'a pas l'intention d'interrompre les activités HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg du fait de la fusion.

La société absorbante exécutera à partir de la date de réalisation, tous les contrats et obligations, de quelque nature qu'ils soient, de la société absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la date de réalisation et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la société absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats. Ainsi, les droits et obligations découlant des contrats de travail des employés de la société absorbée seront repris et exécutés par la société absorbante.

**10. Formalités.** La société absorbante:

- a. effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- b. fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- c. effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

**11. Remise de titres.** Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (de prêts, de travail, de fiducie,...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

**12. Frais et droits.** Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

**13. Documents disponibles au siège social des sociétés fusionnantes.** Le Projet de fusion sera disponible au siège social des sociétés fusionnantes, ensemble avec les documents suivants:

- a. des états comptables arrêtés au 30 juin 2015 et établis pour chacune des sociétés fusionnantes
- b. les comptes annuels et rapports de gestion y relatifs des sociétés fusionnantes pour les exercices 2012, 2013 et 2014
- d. les rapports écrits détaillés sur le Projet de fusion, conformément à l'article 265 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour chacune des sociétés fusionnantes
- e. les rapports écrits destinés aux actionnaires des experts indépendants, conformément à l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les actionnaires ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du présent projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

Fait à Bertrange, le 4 septembre 2015, en quatre exemplaires, un pour chaque société et deux pour le dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BALOISE ASSURANCES LUXEMBOURG SA  
Daniel FRANK / Romain BRAAS

*Administrateur - Directeur / Administrateur - Directeur Général*

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HDI-GERLING ASSURANCES LUXEMBOURG SA  
Wim KINNET / Alain NICOLAI

*Administrateur - Directeur / Administrateur - Directeur*

Référence de publication: 2015148833/124.

(150163185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

**GP-3 Munich C LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.263.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of July.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GP-6 Resi LBC Vesta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) ith share capital of EUR 12,500 (twelve-thousand and fivehundred euros), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.279;

here represented by Norbert PORCSIN, with professional address at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, by virtue of a power of attorney established on July 14<sup>th</sup>, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "GP-3 Munich C LBC Vesta S.à r.l.", having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.263, incorporated by a deed of the Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, of September 12<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2508 of November 6<sup>th</sup>, 2007, modified by a deed of Maître Joseph ELVINGER de Luxembourg on January 12<sup>th</sup>, 2009, published in the said Memorial C, number 482 of March 5<sup>th</sup>, 2009.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cent (EUR 1.25) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint GP-6 Resi LBC Vesta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with share capital of EUR 12,500 (twelve-thousand and five hundred euros), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.279 as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at six hundred euros (600,00 €).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GP-6 Resi LBC Vesta S. à r.l., dont le siège social est au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.279;

ici représentée par Norbert PORCSIN, ayant son adresse professionnelle au L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "GP-3 Munich C LBC Vesta S. à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.263, constituée suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER de Luxembourg, reçu en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2508 du 6 novembre 2007, modifié suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg en date du 12 janvier 2009, publié au dit Memorial C, numéro 482 du 5 mars 2009.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par dix mille (10,000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq Euro cents (EUR 1.25) chacune.

III. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de nommer GP-6 Resi LBC Vesta S. à r. l., dont le siège social est au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.279, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros (600,00 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant représenté par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: PORCSIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23619. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015140175/116.

(150152188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

**LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.517.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of July.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with share capital of EUR 12,500 (twelve-thousand and five hundred euros), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.706;

here represented by Norbert PORCSIN, with professional address at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, by virtue of a power of attorney established on July 14<sup>th</sup>, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l.", having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.517, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER residing in Luxembourg, on the 7<sup>th</sup> September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2243 of the 6<sup>th</sup> November 2006, modified several times and for the last time by a deed of the said notary Joseph ELVINGER, on the 12<sup>th</sup> January, 2009, published in the said Memorial C, number 579 of the 17<sup>th</sup> March, 2009.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with share capital of EUR 12,500 (twelve-thousand and five hundred euros), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.706 as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at six hundred euros (600,00 €).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBP Luxco GP 3-Condo S. à r.l, dont le siège social est au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.706;

ici représentée par Norbert PORCSIN, ayant son adresse professionnelle au L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.517, constituée suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg, en date du 7 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2243 du 30 novembre 2006, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du dit notaire Joseph ELVINGER, du 12 janvier 2009, publié au dit Memorial C, numéro 579 du 17 mars 2009.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25.-) chacune.

III. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de nommer LBP Luxco GP 3-Condo S. à r.l., dont le siège social est au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.706, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros (600,00 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant représenté par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: PORCSIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23618. Reçu soixante-quinze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015140281/116.

(150152612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

**Fortuna Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 88.201.

Les actionnaires Fortuna Select Fund ont été convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 20 août 2015 à 14 heures à l'étude de Maître Henri Hellinckx, au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et aucun quorum n'a été atteint.

Par conséquent, un avis est donné par les présentes aux actionnaires qu'une

**SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires se tiendra le 25 septembre 2015 avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social au 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand Duché de Luxembourg ;
2. Modification des articles 3, 16 et 20 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 20 décembre 2002 par la référence à la loi du 17 décembre 2010 et introduction de titres sous chaque numéro d'article ;
3. A l'article 4, ajout des deux paragraphes suivants:  
"Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil d'administration." ;
4. Modification de l'article 5 afin de transférer le sujet de la fermeture, fusion, scission et liquidation des compartiments et actions aux nouveaux articles 10 et 11 par souci de clarté ;
5. Modification des articles 6 et 8 afin de supprimer la possibilité d'émettre des parts au porteur.
6. Fusion des anciens articles 9 à 12 en un unique article 12 concernant les assemblées générales et insertion du nouveau siège social au sein du nouvel article 12;
7. Ajout de nouveaux articles 10 et 11 des statuts pour mise en concordance avec la loi du 17 décembre 2010. Les anciens articles 22 et 23 deviennent un seul article 21. En conséquence, les articles numérotés 24 à 29, dans la précédente version seront désormais respectivement les articles numérotés 23 à 28 ;
8. Modification de l'article 16 afin d'y insérer la possibilité pour le conseil d'administration de créer des compartiments de type maître-nourricier ;
9. Dans un souci de cohérence, (i) l'ancien article 21 sur les rachats a été déplacé et devient article 9 ; (ii) les anciens articles 22 et 23 concernant la valeur nette d'inventaire ont été fusionnés dans un nouvel article 21 (iii) le nouvel article 22 concerne désormais uniquement la suspension de la valeur nette d'inventaire pour plus de clarté;

**VOTE**

Comme l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Fortuna Select Fund tenue le 20 août 2015, avec le même ordre du jour, n'a pas atteint le quorum requis, la deuxième assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour quelle que soit le pourcentage du capital représenté.

Les résolutions sur l'ordre du jour de la deuxième assemblée générale extraordinaire ne nécessiteront pas de quorum et seront adoptées par les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés à cette assemblée générale extraordinaire.

La procuration émise pour la première assemblée générale extraordinaire restera valable pour l'assemblée générale extraordinaire reconvoquée.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent confirmer leur présence par fax au +352.26.39.60.02 ou par email à [domiciliation@lemanik.lu](mailto:domiciliation@lemanik.lu) en précisant leurs coordonnées au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires peuvent assister en personne à l'assemblée générale extraordinaire ou se faire représenter par un représentant. Un formulaire de procuration peut être obtenu au siège social de Fortuna Select Fund et va être envoyé par courrier le 9 septembre 2015 à tous les actionnaires. Si le soussigné est une société, la procuration doit être établie par un représentant légal de la société.

Remplir et envoyer la procuration n'exclura pas la possibilité pour les actionnaires de participer et de voter en personne lors de l'assemblée. Les actionnaires qui ne sont pas en mesure d'assister à l'Assemblée générale extraordinaire sont priés de remplir la procuration et l'envoyer à Mme Candice Mayembo, au plus tard le 22 septembre 2015 midi si possible tout d'abord par fax, au numéro +352 26.39.60.02 et puis la copie originale doit être envoyée par courrier au siège social de Fortuna Select Fund. Les procurations qui seront reçues au siège social de Fortuna Select Fund après cette date ne seront plus prises en considération.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social du Fonds, obtenir le texte complet des modifications aux statuts.

*Le Conseil d'Administration.*

**Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.526.

Nous portons par la présente à l'attention des actionnaires de la Société (les " Actionnaires ") que, à la suite d'une décision du conseil d'administration de la Société (le " Conseil d'administration "), l'assemblée générale annuelle des Actionnaires (l'" Assemblée ") qui s'est tenue le 20 août 2015 à 11h00 (heure de Luxembourg) au 49, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été ajournée, le quorum requis pour délibérer n'ayant pas été atteint.

Les Actionnaires sont dès lors invités à participer à la :

**SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 25 septembre 2015 à 11h00 (heure de Luxembourg) au 49, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En vue de délibérer sur les points suivants

*Ordre du jour:*

1. Approbation des modifications et mises à jour suivantes des statuts de la Société (les " Statuts ")
  - a) Etant donné que les Statuts n'ont jamais été modifiés depuis l'entrée en vigueur de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la " Loi de 2010 "), remplacement de toutes les références à la " Loi de 2002 " par des références à la " Loi de 2010 " et, en conséquence, modification de l'Article 3 comme suit :  
" L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de tous types et tous autres actifs financiers liquides autorisés dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.  
La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif ou par toute loi s'y substituant ou la modifiant (la " Loi de 2010 "). " ;
  - b) Modification de l'Article 4 afin (i) d'introduire la possibilité pour le conseil d'administration de la Société (le " Conseil ") de transférer de façon permanente le siège de la Société au sein de la même commune et (ii) de préciser que son transfert dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg peut être décidé par une assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts ;
  - c) Modification de l'Article 5 afin d'introduire la possibilité pour le Conseil de modifier les droits attachés à une classe d'actions de la Société de manière à incorporer dans une autre classe d'actions, dès lors que la valeur des actifs d'une classe d'actions au sein d'un compartiment tombe en deçà de ou n'atteint pas un montant considéré par le Conseil comme le seuil minimum en dessous duquel la classe en question ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement viable, ou à des fins de rationalisation ;
  - d) Modification de l'Article 6 afin de stipuler que les certificats d'actions peuvent également être signés, conjointement ou individuellement, par un Administrateur et/ou un fondé de pouvoir dûment autorisé à cet effet par le Conseil ;
  - e) Modification de l'Article 8 afin de mettre à jour la définition de " citoyen des Etats-Unis " ;
  - f) Modification de l'Article 11 afin de supprimer son dernier paragraphe en conséquence de la modification apportée à l'Article 5 ;
  - g) Modification de l'Article 14 afin de refléter l'obligation pour le Conseil de choisir un président parmi ses membres conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la " Loi de 1915 ") ;
  - h) Modification de l'Article 16 afin notamment (i) d'introduire la possibilité pour la Société, conformément à la Loi de 2010, de recourir à des structures maître-nourricier, ainsi qu'à des participations croisées entre compartiments de la Société, et d'investir dans d'autres actifs dans la mesure permise par la Loi de 2010, et (ii) de simplifier la formulation des restrictions d'investissement fixées conformément à la Loi de 2010 ;
  - i) Modification de l'Article 19 afin de préciser que la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe de tout Administrateur et/ou fondé de pouvoir auquel pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil ;
  - j) Modification de l'Article 21 afin de (i) clarifier que, sauf décision contraire du Conseil, un actionnaire peut non seulement convertir ses actions d'une classe d'un compartiment en actions de la même classe au sein d'un autre compartiment, mais aussi convertir ses actions d'une classe en actions d'une autre classe au sein du même compartiment ou d'un autre, (ii) remplacer la référence aux distributions en numéraire par une référence à des rachats en nature et (iii) stipuler que le prix de rachat sera normalement payé dans les quatre jours ouvrés suivant la Date d'évaluation considérée au lieu de trois ;
  - k) Modification de l'Article 22 afin de stipuler que la Société (i) peut suspendre temporairement la détermination de la valeur nette d'inventaire par action de la Société en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire ou des droits de souscription, de rachat ou de conversion par le/les fonds d'investissement dans lequel/lesquels un compartiment investit, ainsi qu'à la suite de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action/part, de l'émission, du rachat et/ou de la conversion d'actions/de parts au niveau d'un fonds maître dans lequel un compartiment

de la Société investit en qualité de fonds nourricier dudit compartiment maître et (ii) suspendra immédiatement, au lieu de pourra suspendre, l'émission, la conversion et le rachat d'actions lors de la survenance d'un événement entraînant sa liquidation ainsi que sur ordre de l'autorité de tutelle ;

l) Modification de l'Article 23 afin (i) d'ajouter un point (9) de manière à clarifier la méthode d'évaluation applicable aux actions ou parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC dans lesquels la Société peut investir, (ii) de supprimer le paragraphe relatif à la valeur de tous les actifs et passifs libellés dans une autre devise que la devise de référence d'une classe ou d'un compartiment dans la mesure où il est redondant avec le point (7) et (iii) de clarifier le paragraphe concernant le mécanisme de swing pricing appliqué par la Société ;

m) Modification de l'Article 24 afin de préciser que les montants dus au titre de la souscription d'actions de la Société doivent être payés dans un délai maximum de quatre jours ouvrés au lieu de trois à compter de la date d'évaluation considérée ;

n) Insertion d'un nouvel Article 25 stipulant (i) que la souscription d'actions peut s'effectuer en France dans le cadre d'un plan d'épargne retraite populaire, (ii) que la Société se soumettra dès lors aux contrôles et aux évaluations effectués sur la base de justificatifs et in situ par le Comité de supervision du plan et (iii) que les Administrateurs et les réviseurs d'entreprises de la Société devront, dans ce contexte, fournir à ce comité toutes les informations qu'il pourra requérir ;

o) Suppression de la dernière phrase de l'Article 25 actuel étant donné que la Société n'est plus tenue, aux termes de la Loi de 2010, de joindre une copie des comptes annuels, comprenant le bilan, le compte de résultat et le rapport du Conseil, à l'avis de convocation envoyé aux actionnaires enregistrés dès lors que ledit avis indique le lieu où et les modalités selon lesquelles ces documents peuvent être obtenus et spécifie que tout actionnaire peut demander à ce qu'ils lui soient envoyés ;

p) Modification de l'Article 27 actuel afin de clarifier que le gestionnaire financier peut, avec l'accord du Conseil et sous son contrôle, déléguer tout ou partie de ses fonctions de gestion à des sous-gestionnaires financiers en vertu de contrats de délégation de gestion ;

q) Modification de l'Article 28 actuel afin (i) d'insérer une référence à la Loi de 1915 et (ii) de mettre à jour la procédure de fusion, telle que modifiée par la Loi de 2010 ;

r) Apport de modifications mineures à plusieurs Articles pour des raisons stylistiques ou afin de corriger des fautes de frappe.

2. En conséquence du point 1) ci-dessus, approbation des Statuts coordonnés

3. Divers

La version préliminaire des Statuts révisés peut être consultée au siège de la Société.

Cette assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour quelle que soit la proportion du capital représentée et les points à l'ordre du jour seront adoptés s'ils obtiennent au moins deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée.

La majorité requise lors de cette assemblée générale extraordinaire sera déterminée en fonction des actions émises par la Société et en circulation à minuit (heure de Luxembourg) le cinquième jour précédant l'assemblée générale (la " Date d'enregistrement "). Les droits d'un actionnaire d'assister et de voter à l'assemblée générale extraordinaire sont déterminés en fonction des actions détenues par l'actionnaire en question à la Date d'enregistrement.

Chaque action entière donne droit à une voix. Les actionnaires peuvent agir lors de toute assemblée au moyen d'une procuration.

Si vous prévoyez de ne pas assister à l'assemblée en personne, veuillez signer et dater le formulaire de procuration que vous pourrez obtenir auprès de la Société et le renvoyer dès que possible par fax au numéro suivant : (+ 352) 464 010 413, puis par poste aérienne au siège de la Société à l'adresse suivante :

State Street Bank Luxembourg

49, Avenue JF Kennedy

L-1855 Luxembourg

A l'attention de Mme Marie-Hélène Iagnemma

Pour être valables aux fins de ladite assemblée, les procurations devront parvenir au siège social de la Société pour le 23 septembre 2015, avant la fermeture des opérations.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015142586/755/111.